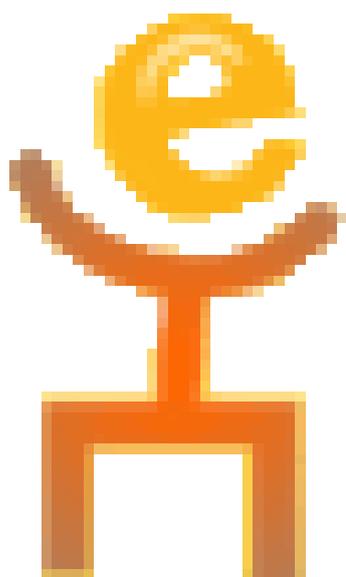


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3970>



# Augmenter le salaire des enseignants, c'est urgent !

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : jeudi 15 septembre 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le rapport de l'OCDE confirme la situation salariale des enseignants : mauvaise et préoccupante. **Inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, le salaire des profs a baissé en France entre 2000 et 2009, tandis qu'il s'est accru dans 2/3 des pays de l'OCDE.**

Ce bilan est le résultat d'une politique refusant une revalorisation générale de la rémunération des enseignants, aggravée par la baisse du pouvoir d'achat des rémunérations de la Fonction publique, choix que le gouvernement entend poursuivre et que le SNES continuera à combattre !

Intervenue en 2010, la revalorisation des débuts de carrière permet aux nouveaux recrutés de percevoir à l'embauche un salaire équivalent à ce qu'il était en 2000.

Et cette revalorisation s'est arrêtée aux huit premières années de la carrière.

Le gouvernement fait valoir une politique de primes.

Celles-ci de l'ordre de 6% des traitements restent d'un niveau particulièrement bas comparé à ce qu'il est dans le reste de la Fonction publique d'Etat. Le développement des heures supplémentaires et leur défiscalisation, outre qu'ils participent d'une politique contre l'emploi et contre l'impôt, ne sauraient être une réponse. Les heures supplémentaires, inégalement réparties, rémunèrent un travail supplémentaire, et dans la majorité des cas, moins que lorsqu'il est effectué dans le cadre du service.

**Ce n'est pas ainsi que l'on redonnera de l'attractivité aux métiers enseignants.**

L'exemple des établissements CLAIR est parlant : la plupart des postes sont restés vacants après le mouvement des titulaires et sont donc pourvus à l'année par des personnels remplaçants, titulaires ou contractuels. La nouvelle indemnité qui leur est promise selon le décret publié au J.O. le 13 septembre, se substitue à une indemnité d'un montant identique à celui de l'indemnité ZEP pour ce qui concerne sa part fixe et étend le principe d'un complément modulable dont l'attribution est laissée à la discrétion du chef d'établissement.

Le ministre, qui n'a pas daigné informer les syndicats de l'élaboration de ces dispositions, serait mieux inspiré d'entendre les revendications des personnels et d'ouvrir une négociation avec leurs représentants.

L'enjeu de la qualité de l'enseignement dans les établissements accueillant les populations scolaires les plus fragiles le vaut bien !

**Pour le SNES, il est urgent de revaloriser la situation des enseignants, en particulier en augmentant leurs salaires.**

**La France est un des pays qui consacrent la plus faible part de leurs richesses à la rémunération des enseignants ; les moyens de répondre à cette exigence de revalorisation existent.**